L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par F. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi, 29 Décembre 1828.

Vendredi soir, le bateau de remorque, *Hercules*, en descendant le fleuve, a frappé contre le brick *Emery* et a sombré immédiatement ; l'equipage a eu le bonheur de se sauver. Cet événement a eu lieu presque devant l'habitation Montgomery.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer Mr. J. J. Mercier comme candidat à la Chambre des Représentans, en remplacement de Mr. Waggaman.

—Nous sommes également autorisés à annoncer M. Hughes Lavergne comme candidat pour la Législature.

☞ L'élection aura lieu aujourd'hui, demain et après demain.

LEGISLATURE D'ETAT.

Chambre des Représentans.

Précis de la séance du 23 Décembre.

M. Burthe introduit un Bill intitulé "Acte pour amender les divers actes incorporant la ville de la Nelle. Orléans, et ceux qui ont rapport aux taxes à imposer par le Conseil de ville sur les voitures et les charrettes"—ordonné que le dit Bill soit imprimé et lu pour la seconde fois demain.

La Chambre adopte définitivement l'Acte pour accorder un brevet d'invention au sieur Aldebert, qui l'avait occupé assez long tems dans la séance précédente.

Après s'etre occupée pendant quelques instans de la discussion du Bill relatif à l'introduction des esclaves dans cet Etat, et en avoir adopté plusieurs sections, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Précis de la Séance du 24.

Sur motion, la Chambre accorde trois congés d'absence : deux à MM. L. B. Thibodaux et Duplessis, pour *huit* jours; un de *quinze* jours à M. Deblieux.

M. Maurian présente la pétition de plusieurs habitans, demandant l'établissement d'une pharmacie particulière à l'usage des malheureux:—Referée à un comité composé de MM. Maurian, Vuorhies et Métoyer.

Sur motion de M. Morehouse, ordonné que le congé accordé à M. Alexander soit prolongé pour dix jours.

M. Dogue Livaudais introduit un Bill intitulé "Acte pour venir au secours de J. D. Laizer, ci-devant fermier des licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs."— Seconde lecture à demain.

La Chambre reprend la discussion du Bill relatif à l'introduction des esclaves dans cet Etat, et l'adopte avec quelques amendemens.

Un message du Sénat requiert le concours de la Chambre au Bill intitulé "Acte pour abolir les Cours de District, et pour les remplacer par l'établissement d'autres Cours de District", ainsi qu'à la résolution suivante: "Résolu que les deux branches du Corps législatif s'assembleront aujourd'hui à deux heures, dans la salle des Représentans, dans le but de procéder à la nomination d'un Trésorier de l'Etat."

Sur motion, ordonné que les mots *deux heures*, soient remplacées par ceux *Une heure et un-quart*. La résolution ainsi amendée est adoptée. Le secrétaire ayant été chargé d'informer le senat de la délibération qui vient d'être prise, ce corps fait connaitre immédiatement, par un message, qu'il adopte l'amendement fait par la Chambre à sa résolution.

Le Sénat est introduit. MM. Déclouet et Johnston ayant été désignés comme scrutateurs, le 1er pour le Sénat, le 2d pour la Chambre, et le boîte du scrutin ayant circulé, il résulte du dépouillement que M. François Gardère a obtenu—35 voix

Blancs— 2

Total—37

En conséquence M. F. Gardère est proclamé dûment élu trésorier de l'Etat. Le Sénat se retire après cette élection.

Sur motion de M. Johnston, un congé de 15 jours est accordé à M. Vanhille.

Précis de la séance du 26.

M. J. Lalande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prête serment et prend place dans la Chambre.

Les membres n'étant pas en *quorum* s'ajournent à demain à 10 heures.

Nota. Samedi il n'y a pas eu non plus *quorum*, et la Chambre s'est ajournée à Lundi à 10 heures.

FABRIQUE DE CORDES ET DE TOILES D'EMBALLAGE DE COTON.

Les investigations faites par le comité du Congrès, relativement aux manufactures, nous ont fait connaitre quelques faits d'une grande importance pour les habitans des Etats du Sud. Parmi les personnes qui ont été interrogées, se trouve *Mr. Marshall*, qui est actuellement un des premiers manufacturiers de New-York, et qui antérieurement avait fait, à Manchester, en Angleterre, un commerce très-considérable de coton, tant comme négociant que comme fabriquant. Voici les questions qui lui ont été adressées sur la manufacture des Toiles d'emballage de coton, et les réponses qu'il y a faites

1ère. Question—Votre expérience sur l'importation et la fabrication du coton dans la Grande-Bretagne, vous a-t-elle mis en état de vous former une opinion sur la question de savoir si le coton emballé avec de la toile et des cordages de la même matière, pourrait être transporté en bon état?

Réponse.—Je me suis beaucoup occupé du commerce et de la fabrication du coton, et je suis persuadé qu'on peut le transporter en aussi bon état, en l'emballant dans des sacs de la même matière, qu'on pourrait le faire dans de la toile de lin ou de chanvre, et je pense même que si l'emballage en était également bien confectionné, on préfèrerait, dans le marché, le premier au second. La première raison de cette difference de prix, c'est que les sacs de coton peuvent etre employés d'une manière très-avantageuse pour l'industrie. Une seconde raison, c'est que l'on passe 4 pour 0 0 pour la tare, et que, comme le coton pèse moins que le chanvre, l'acheteur, toutes choses égales, donnera la préférence à celui dont les emballages pèseront moins.

2ème. Question.—Pourquoi les manufacturiers et les négocians Anglais trouvent-ils que les vieux emballages fabriqués avec du coton ont plus de valeur que ceux fabriqués avec du chanvre, et à quoi emploient-ils les premiers?

Réponse.—Les vieux sacs d'emballage de coton ont plus de valeur parce qu'on les vend au moins à moitié prix du bon coton, à ceux qui les font servir à la fabrication des étoffes communes : le même emballage est considéré comme ayant trop de valeur pour etre employé dans la fabrication de la qualité de papier qui se fabrique avec les emballages de chanvre.

3ème. Question.—Est-il presumable qu'on fabriquât en Angleterre une grande quantité de toiles d'emballage de coton, si l'on en permettait l'introduction aux Etats-Unis, libre ou au moins en payant très peu de droits ; et cela n'augmenterait-il pas de beaucoup la consommation de cette matière-première?

Réponse.—Il n'est pas présumable que cela augmentât la consommation du coton en Angleterre, parcequ', dans ce dernier pays, le haut prix de la main-d'œuvre absorberait tout le bénéfice. Mais je pense, cependant, que cet emballage peut être fabriqué aux Etats-Unis avec le plus grand avantage, et qu'ainsi on obtiendrait nécessairement une beaucoup plus grande consommation de coton. J'ai vu, il y a longtems, le projet d'établir une fabrique pour cet objet; projet que je suis loin d'abandonner. Je pense que je pourrais parvenir à fabriquer des toiles d'emballage de coton, aussi bonnes qu'on puisse les désirer, ayant quarante deux pouces de large, et les vendre à quatorze sous.

Farmer-American.

FRANCE.

Paris, 6 Novembre.

Voici le discours très-remarquable prononcé par le vénérable M. Henrion, de Pensey, premier président de la cour, discours qui a fait une profonde sensation, et que M. le curé de Notre-Dame a écouté avec beaucoup d'attention.

"*Messieurs,*

"Je vais vous entretenir de la nature de vos devoirs envers la couronne. Je n'oublierai pas que je parle à des magistrats qui font de ces devoirs le sujet habituel de leurs méditations, et je me bornerai à rappeler quelques exemples placés comme autant de jalons sur la route que nous avons à parcourir.

"L'abolition du combat judiciaire ayant rendu la connaissance, et par conséquent l'étude des lois indispensable, les seigneurs jusqu'alors juges dans leurs terres, désertèrent les tribunaux, et l'administration de la justice devint le partage des hommes de loi. Voilà, Messieurs, l'origine de notre magistrature ; et cette grande innovation ne remonte pas plus haut que les dernières années du 13e. siècle. A cette époque, l'esprit de Grégoire VII animait encore ses successeurs, et les hauts barons s'agitaient pour reconquérir ce qu'ils avaient perdu sous les derniers règnes.

"A peine établi, le parlement qui ne douta jamais ni de son pouvoir, ni de la puissance des lois, lève sur toutes les classes de la société le glaive de la justice, en frappe indistinctement tout ce qui se montre hostile envers la couronne, et force l'épée des barons et la crosse des évêques à s'incliner devant la majesté du trône.

"Bientôt il ne reste plus en France qu'une seule autorité, l'autorité du Roi, et le droit public des Français se concentre dans cette maxime : *Cy veut le Roi, cy veut la Loi !*

"Les magistrats s'aperçurent qu'ils avaient dépassé leur but ; emportés par leur dévoûment à la cause royale, ils avaient posé les bases d'un gouvernement despotique. Ils avaient ouvert le gouffre dans lequel se perdent tôt ou tard les nations et les trônes. Effrayés de leur méprise, ils reculèrent devant leur ouvrage, et l'un d'eux, peut-être le plus grand homme de son temps, mais certainement le plus sage, le chancelier de l'Hôpital, écrivait : "Perdre la liberté! oh bon Dieu! après elle que reste-t-il à perdre? La liberté, c'est la vie ; la servitude, c'est la mort!"

"Aussi, dès le milieu du 16e. siècle, voyons-nous ce même parlement déployer contre les abus du pouvoir toute l'énergie, toutes les résistances compatibles avec l'obéissance qu'il devait à l'autorité royale.

"Que serait-donc le langage de ces magistrats si leur voix s'élevait aujourd'hui dans cette enceinte. Je crois les entendre. Ils nous diraient : C'est le Roi qui vous a faits ce que vous êtes. Si vous planez sur l'ordre judiciaire, si vous en occupez le sommet, si vous en êtes les régulateurs, vous le devez au choix dont il a bien voulu vous honorer. Quels devoirs n'avez-vous donc pas à remplir envers lui? La hauteur à laquelle il vous a élevés en est la mesure, et vous les signale. Mais le premier c'est de donner à tous l'exemple du dévoûment à sa personne et du zèle à défendre ses prérogatives."

"Tel serait le langage de ces magistrats; mais ils vous diraient aussi que le dévoûment, le zèle ont des bornes ; que placer la couronne au-dessus des lois ce serait la suspendre sur un abîme; qu'une autorité sans limite est une autorité sans appui; que celui qui croirait servir son prince en immolant les libertés légales, se ferait une étrange illusion: que ces libertés sont les colonnes sur lesquelles reposent la sécurité des rois et la stabilité des empires: enfin que dans la sphère de leurs attributions, les magistrats doivent défendre l'autorité royale non-seulement contre ceux qui tenteraient de resserrer ses limites ; mais contre elle même, si ses agens, par un zèle aveugle ou coupable, se permettaient de les franchir.

"Messieurs, j'ai parlé de Grégoire VII et des évêques animés de son esprit. Pour être juste, je dois dire que leurs torts appartenaient bien plus à leurs siècle qu'à leur caractère. Si quelques traits de lumière sillonnaient les ténèbres qui couvraient l'Europe dans le moyen âge, on les devait au clergé. Seul il possédait les connaissances que l'on avait alors, et cette supériorité, qui est aussi une puissance, jointe à la puissance spirituelle, lui donnait un pouvoir indefinissable, et dont lui-même peut-être ne connaissait pas les bornes.

"Ce pouvoir, long-tems rival de celui des rois, est enfin rentré dans ses limites naturelles, Bossuet, l'immortel Bossuet, si justement proclamé le dernier père de l'église, a relevé la barrière qui sépare le sacerdoce et l'empire, et cette barrière est désormais inebranlable. Le prince qui nous gouverne, héritier des vertus de St-Louis comme de sa couronne, et qui comme lui sait unir à la foi d'un chrétien la fermeté d'un roi, en a confié la garde à des hommes également dignes de sa confiance et de la nôtre, et dont la sagesse nous promet des institutions qui consolideront à jamais les droits du trône et les libertés publiques."

M. le président Henrion a prononcé ces paroles d'une voix ferme, que son âge avancé n'a point encore altérée.

FEUILLETON.

☞ Voici, telle quelle, une communication qui nous est parvenue et que nous livrons au public. Nous pensons que M. Davis, à qui elle s'adresse, ne résistera pas aux expressions naïves et touchantes avec lesquelles on lui demande instamment la reprise de *l'Ecole des Vieillards.*

(*Communiqué.*)

Mr. J Davis

Depuis que Vernet a quitté la Nelle. Orléans, nous avons pas eu le plaisir de voir représenter "L'Ecole des vieillards," sans que nous ayions cependent manqué de la demander. Il est vrai, que depuis ce tems, il nous était impossible de la voir, faute d'acteurs capable de mettre en scène un amateur jaloux, et un duc amoureux. Mais en ce moment il ne dépend que de vôtre volonté, et nous espérons qu'après tout ce les démarches que vous avez bien voulu faire pour mériter l'approbation publique, vous ne demeurerez insensible à la demande que nous vous fesont aujourd'hui, que Mr. Davis ne prend à mal, que nous citons deux vers, qu'il a certainement lu, et qui fait apprecier cet immortel ouvrage:

Et trente ans de vertu, loin du monde et du bruit,
Ne sauraient réparer ce qu'un jour a détruit.

Cette comédie est la meilleure du répertoire, et c'est en elle où le célèbre poëte, tout en peignant les passions vicieuses de l'âme à peint aussi le caractère présomptueux, ouvert, et libre dont jouissent les ducs....

L'espérance continue de nous soutenir dans notre attente, et veuillez bien compter que nous ne negligerons rien pour etre pour la vie

Vos dévoués serviteurs.

Plusieurs habitues du Théatre.

Enfer.

C'est un lieu sous terre selon les uns, dans le soleil selon les autres ; il y a même des savans qui avouent ne savoir positivement où il est placé. Cependant on est d'accord sur ce point, que c'est un endroit horrible, affreux, où gémissent ceux qui ont péché. Sous ce rapport, il n'est pas besoin de chercher loin pour le trouver: une prison, par exemple, un bureau, le lit d'une vieille femme, la cui ine d'un pauvre hère, etc. etc., sont autant d'enfers, où les mortels peuvent expier le mal qu'ils ont fait. Il est vrai qu'il n'y a là ni feu, ni chaudières, ni poix bouillante; mais ce ne sont pas seulement les brûlures qui font souffrir.

Si j'avais assisté à la création, j'aurais conseillé d'établir des enfers particuliers; et non un enfer général, car on souffre plus quand on ne voit pas souffrir tout le monde; et j'aurais condamné les pécheurs à se trouver pour supplice, dans une situation diamétralement opposée à celle qu'ils ont eue parmi nous. J'aurais mis les fous au milieu d'une compagnie de sages, les jésuites dans une assemblée de jansénistes, M. de Peyronnet entre Malesherbes et Voyer d'Argenson, M. de Corbiège dans une compagnie de voltigeurs, M. Piet † dans la cuisine d'une caserne, M. Clermont-Tonnerre sur une frégate, MM. de Saint-Chamans et Sallaberry dans une imprimerie, M. Frayssinous dans une école d'enseignement mutuel, et je vous réponds qu'ils auraient porté envie au cordelier dont Voltaire a chanté les douleurs.

Une autre idée que le grand architecte de l'univers aurait peut-etre dû saisir, c'aurait été de placer une maladie aiguë, la gangrène, par exemple, dans le nombre qui a servi au péché, comme l'a bien conçu Michel-Ange... M. de Villèle serait sans doute manchot aujourd'hui, MM. tels et tels n'auraient plus de ventre, et voyez donc ce qui serait arrivé à ce pauvre Contrafatto!... Cet enfer-là aurait bien valu, je pense, celui dont nous sommes menacés. Mais une garantie pour Piet et consors! ils seront là dans leur élément.

† Dans un ouvrage de MM. Méry et Barthelemy nous trouvons la note suivante, sur ce célèbre traiteur du Sénat :

"M. Piet est à M. de Villèle ce que Cambacérès était à Napoléon ; M. Piet donne à dîner aux députés du Centre, les jours où le maître-d'hôtel du Ministre annonce *relâche*."—Note de l'Ed.

COMMERCIAL.

Extrait du Prix-Courant de Wilie, de Samedi 27.

Notre marché a éprouvé fort peu de variation depuis notre dernier rapport, et beaucoup de gens pensent qu'il n'y aura aucun changement important d'ici au 8 de Janvier, époque où finissent les fêtes. Les fortes pluies que nous avons eues récemment, et la boue qui en a été la suite, ont été très défavorables aux affaires du dehors. Le fleuve continue à monter, et il était hier après midi à pieds au-dessous de la marque des eaux hautes ; c'est-à-dire, quatre pieds trois pouces plus bas que l'année dernière à la même époque.

COTON—Cet article a été en assez bonne demande, et si le tems l'eût permis, les ventes eussent été plus considérables. Nos cotes de la semaine dernière ont été considérées comme trop basses: nous y avons ajouté quelque chose. Les ventes dans les Tennessee et les Nord Alabama, sont encore trop peu considérables pour qu'on puisse fixer les prix de ces qualités.—Arrivé de Vendredi au matin 19 du courant, à hier au matin ; de l'Intérieur et du Mississipi, 7024 balles ; de Pensacole 404, de la Mobile 371 ; de l'autre côté du Lac Ponchartrain 273 ; du Tennessee 110 ; total 8182. Expédié dans le même tems : pour Liverpool 3187 ; pour le Hâvre 1089 ; pour New-York 611 ; total 4887. Augmentation dans les existences 3295 balles.

SUCRE—Expédié depuis notre dernier rapport jusqu'à hier au matin. Pour New-York 959; pour Philadelphie 705 ; pour Savannah 295 ; pour Charleston (C. S.) 87—Total 2046 boucauts Il y a beaucoup de bâtimens qui chargent à la côte, par suite de contrats faits il y a quelque tems. Les prix et la demande pour les récoltes ont un peu baissé, et on peut considérer l'article comme calme à 6 cents. Les Sirops ont également fléchi, et il s'est fait une ou deux ventes à 18 cents.

TABAC—Arrivé cette semaine, un boucaut. Expédié pour New-York 32 hts. Cet article est extraordinairement calme et sans demande quelconque. Nos cotes sont donc purement nominales.

FARINE—Importations depuis notre dernier rapport : 10,047 barils. Les prix courants de la semaine ont été de $6 50 à $6 75. Il y en a en ce moment beaucoup d'invendue à la levée, et si les arrivages continuent, il est impossible de prévoir les prix de la semaine qui vient.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expédiés.

Nav. Hewes, Spear, Boston, W G Hewes.
Nav. Volontario, Roscello, Havane, R. Man.
Bateau Fanny, Pamparé, Mobile, Capitaine.
Bateau Premera, Perdoma, Havane, capitaine.

Arrivés.

Bateau de remorque Atlas, du Détour des Anglais, avec le brick Orono, Fisher, de la Providence, cargaison à M Brown.

Bateau de remorque Tecumseh, Andrews—il a remorqué de Poverty Point le brick Naiad, pour Philadelphie, ayant perdu son gouvernail; et du Detour, le brick Ajax, de Norfolk; et le brick Congress, de la Havane.

Brick Ajax, Banks, de Norfolk, avec des esclaves.

Brick Congress, Hill, de la Havane, avec 890 sacs café, 130 caisses sucre, et des fruits à divers consignataires.

Goël. Czar, de la côte, avec 60 boucauts sucre à Colles et Hearsay

Bateau-à-vapeur Dolphin, venant des Natchitoches, avec du coton à Peyroux, Rivarlet et co; J B Hêno et co; W Bullitt; N Cox; Gottschalk et Reimers; P Smith; A Bourget; L Joffin—27 pas.

Bateau-à-vapeur Cincinnati, Waters, venant de Ecora, Tabry et de Ouachita, avec du coton a F Morgan; J L Henderson; P Dubertrand; et 25 nègres—10 passagers.

Bateau-à-vapeur Shepherless, Wilson, de Natchez, avec du coton à Wilkins et Linton; Reynolds, Byrne et co; J B Hêno et co; L Millaudon; A Fisk et co; Benoist et Blanchard; Maurin et O'Duhigg.

Bateau à vapeur Ontario, venant de Ecora, Tabry et Ouachita, avec du coton à Lane, Loyd et co; T R Hyde; Ferguson et Buchanon; Planche et Courcelle; P Dubertrand; Benoist et Blanchard; Maurin et O'Duhigg.

MEMORANDA.

Navire John Linton, Wibray, pour ce port, devait partir de New-York, le 8 du courant.
Navire Kentucky, Rathbonne, de do le 15 do.
Navire Washington, do do incessamment.
Barque Armadillo, Robinson, do do le 11 do.
Goel. Frances, Ellison, était annoncée à Savannah, le 11 Décembre.
Brick Seneca, Mason, do devait partir de Philadelphie le 15 do.
Brick Franklin, Key, do do le 11 do.
Navire Chandler, Price, Paleski, do do le 10 do.
Brick Pomona, Newton, do do le 7 do.
Goel. Climax, Parker, pour ce port, a été expédiée à Baltimore le 8 du courant.
Navire H. Clay, Parker, do do le 5.
Navire Wm Brown, Taylor do do le 4 do.
Brick Noble; Littlefield, do do le 5.
Brick Crawford, Sotlier, do à Charleston le 13.
Brick Nereus, do à Providence, le 31 Nov.
Navire Chs Warton, do à Philadelphie le 6.
Navire Lydia, pour ce port, est partie de Portsmouth le 29 Nov.
Navire Neptune, do do le 1er. Décembre.
Brick Washington, Barnabee, do de Salem le 3
Goel. Gen Putnam, do de Newbury le 26 Nov.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 30 DECEMBRE.

La première représentation de

LA PIE VOLEUSE,

ou

LA SERVANTE DE PALAISEAU.

Opéra nouveau en trois actes, d'après l'opéra italien : La Gazza Ladra, musique du célèbre Rossini. Cet ouvrage, admirable composition d'un des plus grands maîtres de l'Europe, est depuis longtemps en répétition, et tout fait espérer qu'il sera exécuté par les acteurs et les musiciens avec tout l'ensemble qu'il exige et à la satisfaction générale du public.

Acteurs—MM: Privat, Leblanc, Alexandre, Rochefort, Notair, Tabary ; Mmes. Maringe, Cholet, et Alexandre.

Suivi d'une représentation de

WERTHER,

Ou les Egaremens d'un cœur sensible,
Vaudeville en un acte, de Désaugiers.

Acteurs—MM. Victorin, Tabary, Leblanc, Théodore, Alfred ; Mme Chollet.

En attendant, Zaïre; la reprise de la Clochette, Mr Botte.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN ancien instituteur honorablement recommandé, se propose pour faire l'éducation d'une famille en ville ou à la campagne, et pouvant enseigner l'Anglais. Comme aussi, pour tenir les écritures de commerce à requête ou à poste fixe. S'adresser pour les renseignemens à MM. Kennedy & Duchamp, rue de Toulouse ou au bureau de l'Abeille. 29 déc—4.

SANGSUES fraiches à vendre chez
27 déc—4. F. ORLOL&Co

Ventes Publiques.

Par Baudac et Domingon.

MARDI prochain, 30 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la levée, vis-à-vis la rue de l'Hôpital, il sera vendu, 40 tierçons Vinaigre français, première qualité. Conditions à la vente.
29 Déc.

LA LOTERIE

De l'Eglise Catholique des Natchitoches, seconde classe, sera positivement tirée après-demain Mercredi 31 du courant, à 5 heures et demie du soir, au Café de la Bourse, encoignure des rues de Chartres et de St-Louis.

Pour le prospectus voyez la 1ere. page de cette feuille.

J B. EAGET.
29 déc.

Cette Après-Dinée.

LE Directeur de la Loterie de l'*Eglise Evangelique Française* a été obligé, contre son gré, de remettre le tirage de sa 3ème. Classe, qui devait se faire Samedi dernier: il aura lieu positivement cette après-midi, à la Bourse, à 5 heures. Il lui reste encore quelques Billets, que l'on pourra se procurer en s'adressant au Bureau du Directeur, rue de Chartres, N°. 54, ou à son Bureau de la Roue de Fortune, rue de Chartres, N°. 86.

29 décembre, 1828.

LOTERIES.

AU Bureau de Loterie de B. Z. CANONGE on peut se procurer des billets pour la Loterie dont le Tirage se fera aujourd'hui L'Esprit. Le gros lot est de 3000 piastres, et les billets entiers ne sont que de deux piastres et demie.

Aussi, dans celle de l'Eglise Catholique des Natchitoches, 2de. classe. Les gros Lots sont de $10,000, 6,000, 4,800, 3,600, 2,800 et 2,000, et les billets sont à 5 piastres.

B. Z. Canonge annonce également qu'il tient un Bureau de Courtage, où l'on échange les billets et monnaies sans cours, les doublons mexicains, espagnols et autres. Il se charge aussi de la vente de nègres, maisons &c. 29 déc.

SALLE D'ORLEANS.

Jeudi prochain, 1er Janvier 1829,

GRAND BAL PARE,

Précédé d'un

BAL D'ENFANS,

Qui commencera à 5 heures et finira à 8.

Le Grand Bal aura lieu immédiatement après.

Prix d'Entrée—Les Enfans - - $ 50 cents.
Les Cavaliers 1 00
Les Dames 0 00

L'orchestre exécutera plusieurs Contre-Danses nouvellement reçues de France.

En Janvier, tous les Samedis il y aura Grand Bal Paré et Masqué. 28 déc.

Ligne-Amerique.

POUR PHILADELPHIE.

La barque HERCULES, (de la ligne des paquebots) capt. Longcope, ayant tout son gros fret engagé, partira pour ledit port dans une semaine : pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
19 déc. SAMUEL P. MORGAN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire *HANOVER*, capt. Barstow, ayant la moitié de son chargement engagé, partira d'ici au 29 de ce mois. Pour le surplus du fret ou pour passage, s'adresser à
19 déc. G. E. RUSSELL & BARSTOW.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot *MISSOURI*, capt. Rogers, est maintenant prêt à recevoir un chargement, ayant tout son gros fret engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
WHITALL, JAUDON et Co.
19 déc. Rue du Camp.

POUR BALTIMORE.

Le brick *OLIVE BRANCH*, capitaine Munroe, a besoin de 100 boucauts pour compléter son chargement, qu'on pourra aller prendre soit au haut ou au bas du fleuve, à des prix accommodans. S'adresser à
19 déc. J. OGILVIE & Co.

POUR NEW-YORK (paquebot du 1er. Janvier.)

Le navire DEWITT CLINTON, capt. Packard, sera prêt demain à aller au haut ou au bas du fleuve pour prendre du sucre. Pour le prix du frêt, s'adresser à
13 déc. G. E. RUSSELL et BARSTOW.

Europe.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier et de première classe, BRAGANZA, capt. Sullivan, partira sous le plus bref délai possible.
12 déc. T. NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe, MOGUL, capt. Davis, a une partie de son chargement embarqué, pour frêt du surplus, s'adresser à T. NICOLET & Co. (12 déc.)

POUR LE HAVRE,

Le navire de première classe *CHARIOT*, capitaine Smith, partira pour ledit port le 10 du courant, et peut recevoir encore 200 balles de coton. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
3 Décem. Wm. NOTT & co.

POUR LE HAVRE.

Le navire *SIROC*, capit. Lambert, doublé et chevillé en cuivre ; a besoin de 200 balles pour compléter son chargement, si on s'adresse de suite. S'adresser à
3 Décembre. J. OGDEN & Co.

POUR LIVERPOOL.

250 balles de coton manquent pour compléter le chargement du navire MARTHA, capt. Snow. Pour fret s'adresser à
G. E. RUSSELL et BARSTOW.
6 déc. rue Royale, no. 69.

Les Antilles.

POUR ST. JAGO DE CUBE.

Le beau sloop EAGLE, capt. Burley, a une partie de son chargement prêt ; pour le surplus ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à M. F. MAHER,
19 déc. No. 24, rue de la Nlle. Levée.